Nom, prénom et coordonnées

du contact des l’élus d’opposition

Madame, Monsieur.............

Candidat(e) aux élections sénatoriales

Département

Objet : Demande de rendez-vous

Madame, Monsieur,

Élus d’opposition au conseil municipal de...... (ou aux conseils municipaux de......), nous sommes attachés à la revitalisation de la démocratie locale. Nous avons décidé de relayer des propositions de l’Association nationale des Élus Locaux d’Opposition (AELO) auprès des candidats aux prochaines élections sénatoriales. Créée en 2010, l’AELO représente des élus locaux de la minorité de toutes appartenances et les accompagne dans l’exercice de leur mandat.

Nous le déplorons tous, les Français, notamment les jeunes, sont de plus en plus nombreux à se détourner d’une démocratie intermittente uniquement ponctuée par les échéances électorales. Aujourd’hui à bout de souffle, notre modèle démocratique se fonde sur la proximité territoriale au travers de nos 35 000 communes. Sa revitalisation ne saurait donc s’envisager sans une réforme globale des institutions, du niveau national à la commune, du Parlement au conseil municipal.

L’AELO et nous-mêmes entendons être partie prenante de cette réforme engagée dans le cadre du CNR et par le Sénat. Par son ancrage territorial, l’AELO mesure le profond déficit démocratique au sein de trop nombreux conseils municipaux et communautaires. Ces assemblées délibérantes, où les débats concernent directement l’avenir de nos concitoyens, se résument trop souvent en chambres d’enregistrement. De même, les commissions municipales sont loin de constituer des espaces propices à l’intelligence collective. Cette situation dégradée nuit à l’image de l’institution locale et n’incite pas, de fait, les citoyens à s’engager dans la vie de la cité.

Une des causes majeures des dysfonctionnements observés réside dans le mode d’attribution des sièges à l’issue de chaque élection dans les villes de 1 000 habitants et plus. **La prime majoritaire de 50 % déséquilibre fortement la représentativité des différentes listes au sein des conseils municipaux**, malgré des écarts parfois très faibles en termes de suffrages obtenus. Quand il faut 100 voix à la liste majoritaire pour obtenir 1 siège de conseiller, il en faut entre 300 et 400 pour les listes minoritaires. Trop peu nombreux, les élus d’opposition peinent à faire face à leurs multiples tâches, d’autant que souvent, ils ne disposent pas de moyens matériels et financiers adaptés. Sans compromettre la nécessaire stabilité des conseils municipaux, l**a prime majoritaire doit être revue à la baisse,** comme cela existe à l’échelon régional où elle se situe à 25 %, ce qui n’entrave pas le bon fonctionnement des Conseils régionaux.

D’autres axes de progrès sont également à explorer en matière d’accès à l’information, de communication, de protection juridique ou encore de fonctionnement des intercommunalités.

Nous aimerions pouvoir échanger avec vous autour de ces différentes orientations. Elles ont vocation à revitaliser notre modèle démocratique et les instances délibératives municipales et intercommunales. Elles s’inscrivent dans une démarche globale de réforme des institutions, un défi majeur pour notre République durant ce nouveau quinquennat.

Dans l’attente de notre rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

(Signature)